VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

VISITE MÉDICALE EDF

Par Profil supprimé Postée le 24/10/2014 17:25

Bonjour,

j'ai été retenu pour un poste d'informaticien chez EDF. Je voulais savoir s'il y avait des chances d'avoir un dépistage de cannabis à la visite médicale, sachant que sur la convocation ce n'est pas dit explicitement? Est-ce que j'ai le droit de refuser au test d'urine?

Je fume 4/5 joints par semaine, en général pas plus de 2 jours par semaine. Combien de temps faudrait-il compter sans fumer pour être sûr de ne pas être positif au test d'urine?

Merci beaucoup

Mise en ligne le 27/10/2014

Bonjour,

Il y a peu de chances que vous soyez soumis à un test de dépistage. Le CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique) estime ainsi que le dépistage médical de l'usage de produits illicites en milieu de travail est « souhaitable et justifié » pour les postes de « sûreté et de sécurité ».Ce sont les postes de travail où « une défaillance humaine, ou même un simple défaut de vigilance, peut entraîner des conséquences graves pour soi-même ou pour autrui ». Il ne nous semble pas que votre poste entre dans cette catégorie. Ensuite, vous ne pouvez pas faire l'objet d'un dépistage sans être prévenu au préalable (c'est la loi). On ne peut vous dépister à votre insu et le dépistage doit être inscrit sur votre convocation.

Concernant les délais de positivité au THC (tétrahydrocannabinol delta 9), ils sont de 3 à 5 jours pour un fumeur occasionnel, et ce délai de positivité est compris entre 15 et jusqu'à 60 jours après la dernière consommation pour un fumeur régulier.

Cordialement.